

**PRESS  
RELEASE**



**COMMUNIQUE  
DE PRESSE**

No.015 – le 5 octobre, 2023 – Cotonou, Benin

## **Des experts en énergie examinent des textes visant à consolider le marché électrique de la CEDEAO**

Des experts en énergie des États membres de la CEDEAO se réunissent à Cotonou, au Bénin, pour examiner et valider trois textes juridiques majeurs qui contribueront à renforcer le cadre réglementaire du marché régional de l'électricité de la CEDEAO.

Il s'agit de la Directive pour l'harmonisation des critères d'octroi de licences et pour l'autorisation de participation au Marché Régional de l'Electricité ; le Règlement portant sur la surveillance du Marché Régional de l'Electricité de la CEDEAO ; et le Règlement sur la redevance du Marché Régional de l'Electricité de la CEDEAO.

Alors que la Directive sur l'harmonisation des critères d'octroi des licences et pour autorisation de participation au marché régional de l'électricité devrait promouvoir des conditions de concurrence équitables pour le commerce transfrontalier de l'électricité entre les États membres de la CEDEAO, le Règlement portant sur la surveillance du marché régional de l'électricité établira des règles et des procédures de supervision des participants au commerce transfrontalier de l'électricité afin de promouvoir une approche régionale favorable à l'investissement et au développement des capacités.

Pour sa part, le Règlement sur la redevance du marché régional de l'électricité vise à établir une redevance pour financer l'exploitation et le fonctionnement du marché régional de l'électricité et assurer sa supervision et sa régulation efficaces.

Les participants à la réunion auront droit à des présentations sur la stratégie régionale de la CEDEAO pour l'hydrogène vert et les plans d'action 2023-2030 et 2031-2050 ainsi que sur le début de la mise en œuvre de la politique énergétique actualisée de la CEDEAO.

Ils recevront également des informations sur l'état d'avancement des études pour le développement du projet de gazoduc unique pour l'espace CEDEAO, impliquant la fusion du Projet d'extension du gazoduc en Afrique de l'Ouest (WAGPEP) et du Projet de gazoduc Nigéria-Maroc ( NMGP).

Les experts en énergie sont issus des Ministères de l'Energie, de la Commission de la CEDEAO et des institutions et agences spécialisées dont la Direction de l'Energie et des Mines, la Direction des Affaires Juridiques, le Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA), le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (CEREEC) et l'Autorité du gazoduc de l'Afrique de l'Ouest (AGAO).

---

**Published by: Department of Communication, ECOWAS Regional Electricity Regulatory Authority  
Publié par: Le Département de la Communication, Autorité de Régulation Régionale du Secteur de  
l'Électricité de la CEDEAO**

**Energy Commission Building – Ghana Airways Avenue, Airport Residential Area, PMB 76 Ministries  
Post Office, Accra, Ghana**

**Tel: (233) 0302 817 049 Fax: (233) 0302 817 050 E-mail: [info@erera.arrec.org](mailto:info@erera.arrec.org)**

L'ouverture de la réunion de deux jours qui a débuté le 5 octobre 2023 a été prononcée par le commissaire de la CEDEAO chargé des infrastructures, de l'énergie et de la numérisation, M. Sédiko Douka et le Secrétaire d'État chargé de l'énergie du Bénin, M. Edouard Dahome.

M. Dahome a rappelé l'approche commune adoptée par la CEDEAO vers un marché de l'énergie bien régulé. Il a souligné que l'EEEOA et l'ARREC ont été créés pour assurer l'intégration des réseaux électriques nationaux dans un marché régional de l'électricité unifié et régulé « pour assurer à moyen et long terme un approvisionnement régulier et fiable en électricité à un coût compétitif pour les populations ».

Dans son discours, le Commissaire Douka, représenté par le Représentant Résident de la CEDEAO au Bénin, M. Amadou Diongue, a déclaré que les textes légaux « constituent des préalables majeurs pour assurer le bon fonctionnement de notre marché de l'électricité sur des bases claires et équitables pour tous les acteurs ».

Il a observé que les documents qui vont être revu à la réunion ont « fait l'objet de la contribution active des États membres et des organismes nationaux de régulation du secteur électrique tout au long de leur processus d'élaboration », ajoutant que « les recommandations formulées à chaque étape ont été intégrées pour aboutir à ces versions qui sont soumises à vous ce matin ».

Les recommandations des experts en énergie seront présentées lors de la 15<sup>ème</sup> réunion des ministres de l'énergie de la CEDEAO le samedi 7 octobre 2023 à Cotonou, Bénin.